



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

clt

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Commission CLT

35 C/COM CLT/DR.3 Rev.

16 octobre 2009

Original russe

Point 8.1 de l'ordre du jour

PROJET DE RÉOLUTION

présenté par : l'ALGÉRIE, l'ALLEMAGNE, l'ARABIE SAOUDITE, l'AUTRICHE, l'AZERBAÏDJAN, le BÉLARUS, le CANADA, la CHINE, les COMORES, la CÔTE D'IVOIRE, CUBA, le DANEMARK, l'ESPAGNE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la FRANCE, le GUATEMALA, la HONGRIE, l'IRAQ, l'ITALIE, le KAZAKHSTAN, le KIRGHIZISTAN, le KOWEÏT, MADAGASCAR, la NAMIBIE, OMAN, les PAYS-BAS, la POLOGNE, le PORTUGAL, la RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, la ROUMANIE, le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, la SERBIE, la SUÈDE, la SUISSE, le TADJIKISTAN, la THAÏLANDE, l'UKRAINE, le VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU), le VIET NAM

Projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale

La Conférence générale,

Rappelant la résolution 33 C/45 dans laquelle elle invitait le Directeur général à lui soumettre à sa 34^e session un projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale,

Rappelant la résolution 34 C/43 dans laquelle elle invitait le Directeur général à convoquer une réunion intergouvernementale d'experts pour étudier plus avant la possibilité d'arriver, sur la base du texte adopté en mars 2007, à un consensus sur une recommandation destinée à être présentée à la Conférence générale à sa 35^e session,

Ayant examiné le document 35 C/24,

Se félicitant du travail des réunions intergouvernementales d'experts qui ont eu lieu dans une atmosphère constructive et ont contribué à préciser les questions à l'examen,

Remerciant les États membres de leur participation active et de leurs contributions intellectuelle et financière,

Convaincue que tous les moyens possibles de parvenir à un consensus dans le cadre des réunions intergouvernementales d'experts ont été explorés,

Invite les États membres à rechercher des occasions d'utiliser le travail accompli à ce jour, selon qu'il conviendra ;

Décide de prendre note du projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale.